

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille huit, le 25 SEPTEMBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Mme Fabienne OUVRARD

Date de convocation du Conseil communautaire : 17 septembre 2008

- ARCINS : Claude GANELON
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT.
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
- CUSSAC : Thierry HEULLE, Dominique FEDIEU
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC : J.P LAMY, Guy GUINARD, Roland HEBRARD, Nadine DUPUY, Martine VALLIER
- MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Isabelle LAFEUILLADE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Jean-Marie GAY
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Philippe SIMON, Bernard FRAICHE, Anne Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON

Absents, excusés : Daniel PARABIS, Emile MEDINA, Virginie GARNIER, Jean SORGE, Ludovic LALANDE

Concerne : 08-60 Z.A CHAGNEAU – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT- CHOIX DE L'ENTREPRISE -

Le Conseil Communautaire avait confié par délibération du 30 novembre 2006 une mission d'aménagement de la zone d'activités de Chagneau au cabinet CREHAM. Cette mission globale devait aboutir à la livraison de deux rapports complémentaires :

- l'un relatif à l'extension de la zone d'activités sous forme de lotissement avec le dépôt du permis de lotir (accordé le 25 juin 2008) et un avant-projet d'aménagement du lotissement ;
- l'autre, sous forme de projet d'aménagement, relatif à la requalification et prolongement de l'allée de Chagneau qui doit permettre de desservir le futur lotissement et la zone aménagée par le groupe Proudreed.

Sur la base de ce projet, et en coordination avec le maître d'œuvre retenu par le Conseil Communautaire pour le suivi des travaux (cabinet Addexia / Martin / Socama) un appel public à la concurrence a été lancé le 27 juillet 2008, en procédure négociée. 10 entreprises ont présenté leur candidature, 8 ont été retenues par la Commission réunie à cet effet le 18 août. Quatre ont remis leur offre avant la date limite du 19 septembre.

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 22 septembre pour l'ouverture des plis et ce jour pour examiner les offres.

La Commission d'Appel d'Offre a décidé de retenir EIFFAGE, dans sa version variante pour un montant de 666 319,19 € H.T.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

▶ décide de retenir EIFFAGE, dans sa version variante pour un montant de 666 319,19 € H.T.

▶ autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce marché.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 29 septembre 2008

Le Président,

Gérard DUBO

